

**SERVICE VOIRIE**

Affaire suivie par : Alain COILLOT

N/Réf : VE/AC/CD/1056

Toute la correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire. Merci de  
rappeler les références du présent courrier.

Objet : Rue Pierre SEMARD

---

Besançon, le 30 août 2002

Monsieur,

J'ai reçu tardivement votre courrier du 18 juillet relatif à la visibilité à la sortie de la rue Pierre Semard sur la rue de Belfort.

Je vous informe que le dégagement existant, sans être confortable, est suffisant pour des voies urbaines limitées à 50 km/h et correspond à l'équilibre visibilité nécessaire / besoin en stationnement du secteur commerçant / structure du trafic rue Pierre Semard.

Par ailleurs, les deux bancs situés à l'angle de la rue de Belfort et de la rue de la Pernotte ont été remplacés le 9 août courant.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Voirie,



Jean-Claude ROY.



**Besançon / l'innovation**